**MAIRIE DE TREGARVAN**

Le Bourg – 29 560

🕿: 02.98.26.02.06

mairie.tregarvan@wanadoo.fr

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**

 **PROGRAMME 2018 – 2019**

Date et heure limites de réception des offres :
 **11 octobre 2018 – 12 H 00**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**Maître de l’ouvrage :** Commune de TREGARVAN

**Personne responsable du marché** : Monsieur le Maire de TREGARVAN

**Mandataire de la personne publique** : Monsieur le Maire de TREGARVAN

**Ordonnateur** : Monsieur le Maire de TREGARVAN

**Comptable public assignataire des paiements :** TRESORERIE DE CHATEAULIN

**Mode de passation** : Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée

**Date de notification du marché** :

**Durée du marché :** Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification.

**Mini du marché :** 30 000 € HT - **MAXI du marché :** 80 000 € HT

**ARTICLE 1 : CONTRACTANT**

Je soussigné,

|  |
| --- |
| Nom et Prénom : |
| Agissant pour le nom et pour le compte de :Ayant son siège social à **:**Téléphone : Fax :E-mail : |
| Immatriculé(e) à l’INSEE :N° d’identité d’établissement (SIRET) :Code d’activité économique principale (APE) : |

|  |
| --- |
| N° d’inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : |

[ ]  agissant en tant que mandataire du groupement solidaire [[1]](#footnote-1)

[ ]  agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

[ ]  agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

 Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

Après avoir pris connaissance du descriptif des prestations (Dossier de Consultation des Entreprises ci-joint), m’engage sans réserve, à exécuter la prestation suivante dans les conditions définies par le cahier des charges et dans les conditions ci-après définies.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**ARTICLE 2 : OBJET DE L’ACTE D’ENGAGEMENT**

La consultation a pour objet la passation d’un marché de travaux, sous la forme d’un accord-cadre, à bons de commande, pour les travaux d’entretien des voiries communales.

**ARTICLE 3 : PRIX ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Les modalités de variation des prix sont fixées par le CCAP.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau propre au présent marché .Le montant total des commandes pour la durée du marché est compris entre un minimum et un maximum comme suit : (montants HT)

**Montant mini : 30 000 €**

**Montant MAXI : 80 000 €**

**Les prix consentis à la collectivité sont fixés au bordereau joint au présent marché.**

Les prix figurant au bordereau sont des prix hors taxe sur lesquels sera calculée la TVA au taux en vigueur pour la facturation en cours d’exécution du marché.

Dans le cadre d’une sous-traitance, remplir l’annexe correspondante de l’acte d’engagement, autant de fois qu’il y a de sous-traitants envisagés pour le présent marché

**ARTICLE 4 : DELAIS**

Le délai d’exécution des commandes sera précisé dans chaque bon de commande, et ne pourra excéder un mois après la réception du bon de commande correspondant.

**ARTICLE 5 : PAIEMENT**

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

Sous le n° de compte :

Code Banque : Code guichet : Clé **:**

**(Joindre un RIB à l’acte d’engagement)**

**AVANCE**

Conformément au CCAP, la ou les entreprises ci-dessus désignées :

 [ ]  refusent[[2]](#footnote-2) de percevoir l’avance forfaitaire.

 [ ]  ne refusent pas de percevoir l’avance forfaitaire.

Dans le cas où aucune case n’est cochée ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l’entreprise renonce au bénéfice de l’avance.

**Article 6 : Engagement du candidat**

J’affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j’interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l’article 45 de l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont à annexer au présent acte d’engagement.

Fait à ………………………………………le………………………………………………….

Mention manuscrite « lu et approuvé »

|  |
| --- |
| **Acceptation de l’offre** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement.Fait à TREGARVAN, leJean-Claude FEREZOUMaire de TREGARVAN |

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case correspondant à votre situation [↑](#footnote-ref-2)